



Doc. 14661

22 janvier 2019

Lutter contre l'impunité par la prise de sanctions ciblées dans l'affaire Sergueï Magnitski et les situations analogues

Amendement¹ n° 4

M. David BAKRADZE, Géorgie, Groupe du Parti populaire européen
M. Giorgi KANDELAKI, Géorgie, Groupe du Parti populaire européen
M. Emanuelis ZINGERIS, Lituanie, Groupe du Parti populaire européen
M. Jaak MADISON, Estonie, Groupe des conservateurs européens
Mme Boriána ÅBERG, Suède, Groupe du Parti populaire européen
M. Pieter OMTZIGT, Pays-Bas, Groupe du Parti populaire européen
M. Zviad KVATCHANTIRADZE, Géorgie, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Dimitri TSKITISHVILI, Géorgie, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée salue l'adoption récente, par le Parlement géorgien, d'une résolution qui établit une liste de personnes ayant commis de graves violations des droits de l'homme (ou responsables de la dissimulation de ces violations) sur le territoire géorgien qui, actuellement, n'est pas sous le contrôle effectif des autorités géorgiennes (la liste «Otkhozoria-Tatunashvili»), et soutient les mesures proposées dans une résolution du Parlement européen du 6 juin 2018 (2018/2741).»

Déposé par:

BAKRADZE David, Géorgie, PPE/DC
ÅBERG Boriána, Suède, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KVATCHANTIRADZE Zviad, Géorgie, SOC
MADISON Jaak, Estonie, CE
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
TSKITISHVILI Dimitri, Géorgie, SOC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2019 - Première partie de session

